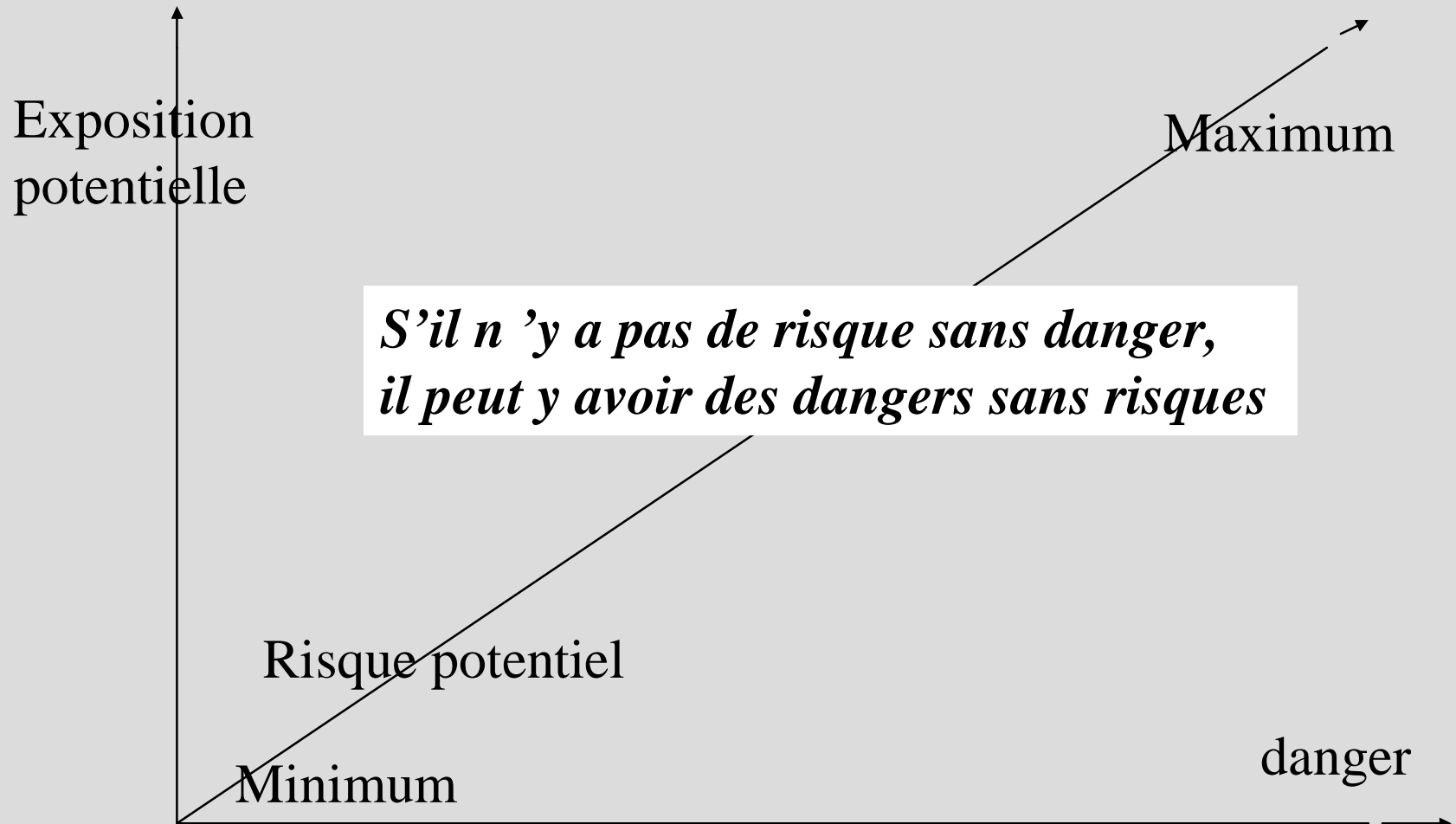


Evaluation des risques professionnels dans les établissements de santé (dr.L.Sctrick)

- Le *danger* :
propriété ou capacité intrinsèque d'un équipement,
d'une substance, d'une méthode de travail,
de causer un dommage pour la santé des travailleurs.
- Analyser les *risques* :
étude des *conditions d'exposition des travailleurs à ces dangers*

L'évaluation des risques se définit comme le fait d'appréhender les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, dans tous les aspects liés au travail (organisation, rythme et durée du travail compris).

Les 2 dimensions du risque



EVOLUTION JURIDIQUE DE LA NOTION DE RISQUE PROFESSIONNEL

→ Autrefois =

- notion de fatalité : l'accident est assimilé à une négligence, à une imprudence
- absence de réparation (« risque du métier »)

→ A partir du début du XIXème Siècle =

contrat de travail = contrat de Droit Commun

- le salaire est versé en contrepartie du travail mais aussi des risques encourus
- notion de faute : la victime devait faire la preuve de la faute de l'employeur pour obtenir réparation

→ Loi du 09 avril 1898 =

- substitution à la notion de faute de la notion de risque professionnel, engageant la responsabilité de l'employeur,
- mais principe de la réparation forfaitaire (assurances)

→ **Loi du 4 Août 1941** = (règlements d'administration publique prescrivant des mesures générales d'hygiène et de sécurité du travail) : décret du 15 Août 1941 (institue les comités de sécurité dans les établissements industriels et commerciaux) ;

→ **Loi n° 46-2426 du 30 Octobre 1946** =

- notion de risque social : transformation du système de responsabilité civile en un système de garantie sociale (branche assurance-accident de la S.S.) ;

- notion de prévention : elle relève alors de 2 juridictions séparées :

* le Code du Travail, dont le contrôle est confié à l'Inspection du Travail et à l'inspection Médicale du Travail ;

* le Code de la Sécurité Sociale, ayant pour vocation de promouvoir et de coordonner la prévention et le réparation.

→ **Loi du 6 décembre 1976** =

- notion d'intégration de la prévention

* formation à la sécurité

* possibilité d'une responsabilité de l'employeur

—→ **Loi du 31 décembre 1991** = (art. L.230-2 du Code du Travail)

parmi les principes généraux de prévention à mettre en œuvre par l'employeur : « l'évaluation des risques professionnels »

—→ **Décret 2001 - 1016 du 5 novembre 2001** =

. **circulaire DRT n°6 du 18-04-2002**

. **circulaire DHOS/P1/CM/CV du 02-07-2002**

- création, par l'employeur, d'un document unique (traçabilité) relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
- évaluation systématique et exhaustive pour chaque service de l'établissement
 - . de la nature des risques,
 - . de l'importance des risques,
- évaluation actualisée périodiquement,
- mise à disposition du document aux membres du CHSCT, au Médecin du Travail , à l'Inspecteur du Travail

L'obligation d'identifier les risques professionnels n'est pas nouvelle

- La loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 avait transposé en droit français la **Directive du 12 juin 1989** qui vise à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Insérée dans le **Code du travail (art.L.230-2)**, elle crée pour l'employeur une série d'obligations : supprimer les dangers, identifier les risques, évaluer les dangers qui ne peuvent être supprimés , maîtriser les risques, planifier la prévention.

- La fiche d'établissement, établie par le médecin du travail et transmise à l'employeur consigne les risques professionnels et les effectifs de salariés exposés à ces risques (**Arrêté du 29 mai 1989** pris en application de l'art. **R.241-41-3 du Code du Travail**).

Les nouveaux aspects de la réglementation

Le décret n°2001-1 016 du 5 novembre 2001 crée deux nouvelles obligations

- 1./ tenir un **document unique** relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (art.R.230-1 du Code du travail);
- 2./ transcrire, dans ce document, les résultats de l'évaluation des risques prévue par l'article L.230-2 du Code du travail : **inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail.**

Observations :

- l'employeur risque la sanction pénale si la transcription des risques dans un document unique n'a pas eu lieu (contravention 5e classe); il pourrait également en répondre civilement (responsabilité délictuelle ;art. L.231-2);
- le décret s'applique aux établissements **publics et privés** qui doivent procéder à cette évaluation avant le 5 novembre 2002.

EvRP = analyse préventive des risques professionnels

L'évaluation a priori des risques
constitue un moyen essentiel
de préserver la santé et la
sécurité des travailleurs,

sous la forme d'un *diagnostic*
en amont,

systematique,
exhaustif,
precis
des facteurs de risques auxquels
ils peuvent être exposés

**Connaître
les risques
à traiter**



**application du principe
d'une adaptation
du travail
à l'homme**

La prévention

Si le décret n'impose pas de méthode spécifique, les obligations générales de prévention de la loi de 1991 doivent inspirer l'employeur :

- éviter le risque ;
- évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
 - combattre le risque à la source ;
 - adapter le travail à l'homme ;
 - tenir compte de l'évolution de la technique ;
- remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins ;
 - planifier la prévention ;
- prendre des mesures de protection collective avant les mesures de protection individuelles ;
- donner des instructions appropriées (art.L.230 -2 du C du T).

L'exigence d'une gestion des risques professionnels

La circulaire DRT n°6 du 18 avril 2002 apporte un éclairage méthodologique au décret en considérant l'évaluation des risques professionnels comme "la première étape de la démarche générale de prévention qui incombe à l'employeur".

On est désormais dans un processus dynamique de gestion des risques qui consiste à **identifier, analyser et enfin traiter les risques.**

En exigeant d'évaluer les risques, le législateur vise également leur traitement. L'employeur qui aurait seulement transcrit les risques sans les traiter engagerait sa responsabilité en cas d'accident, la faute inexcusable de l'employeur pourrait être retenue à partir du moment où ce dernier a connu le risque (identifié) et s'est abstenu de toute mesure de réduction possible.

La circulaire DHOS du 2 juillet 2002

- **rappelle que ces dispositions réglementaires s'appliquent aux établissements de santé et aux établissements sociaux et médico-sociaux**
- **que le décret impose :**
 - **la traçabilité de l'évaluation des risques ,**
 - **pour chaque unité de travail,**
 - **actualisée périodiquement,**
 - **consignée sur un document unique,**
- **que le décret définit les modalités de mise à disposition de ce document**

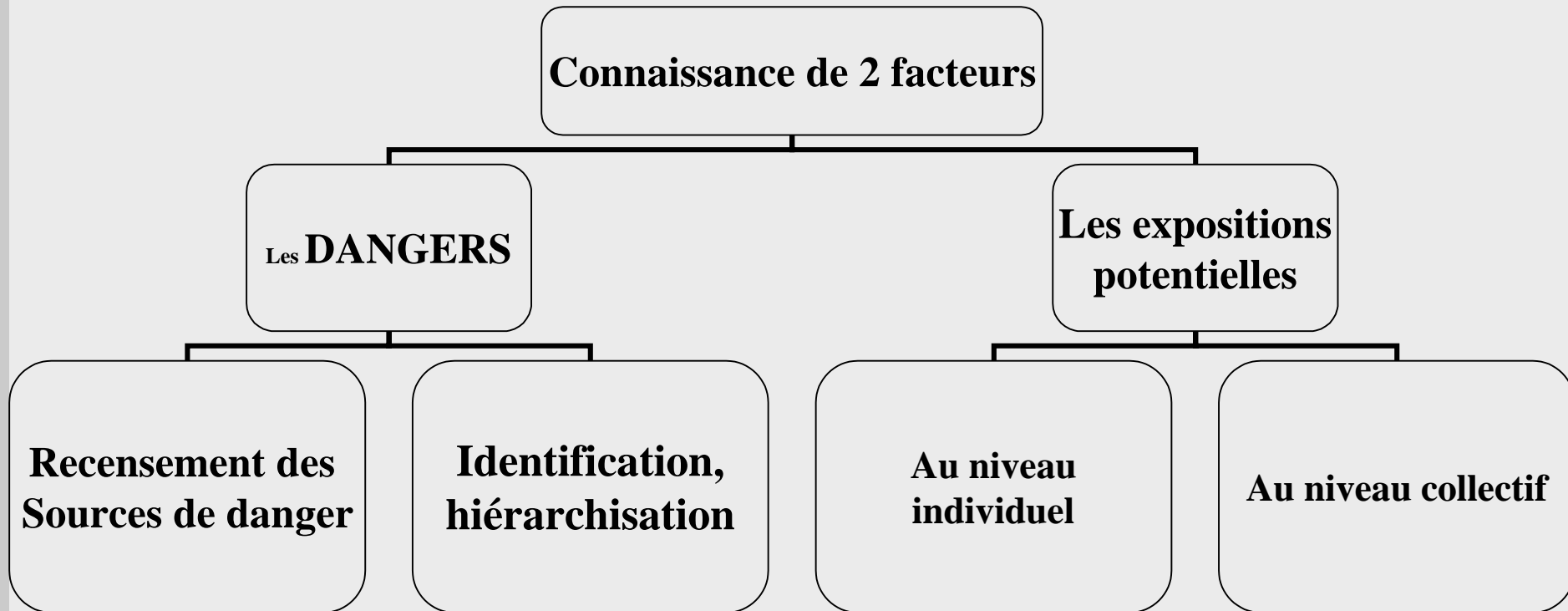
La circulaire DRT du 18 avril 2002

- **insiste sur l'intérêt d'une approche pluridisciplinaire** associant des acteurs internes à l'établissement tels le CHSCT, le médecin du travail, les services de sécurité des méthodes, des ressources humaines;
- **souligne, dans son « annexe 2 », l'existence de supports réglementaires du Code du Travail renfermant des données relatives à l'évaluation des risques** : analyse des risques par les membres du CHSCT (art.L.236-2), fiche d'établissement du médecin du travail (art.R.241-41), surveillance médicale particulière du médecin du travail (art.R241-50), fiches de données de sécurité (art.art.R.231-53), rapports sur les A.T. et M.P.,...

EvRP : le document unique

- ***Contenu*** : inventaire des risques identifiés et hiérarchisés pour chaque unité de travail de l'établissement
- ***Mise à jour*** :
 - au moins une fois par an,
 - à chaque décision d'aménagement modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou des conditions de travail,
 - lorsqu'une information concernant l'EvRP est identifiée.
- ***Mise à disposition*** :
 - il est tenu à disposition des instances représentatives du CHSCT, des personnes soumises à un risque, du médecin du travail ;
 - il est tenu à la disposition, sur leur demande, de l'inspecteur du travail, du médecin inspecteur du travail, des agents des services de prévention de la CRAM

EVALUATION DU RISQUE



Classification des risques professionnels en établissement de santé

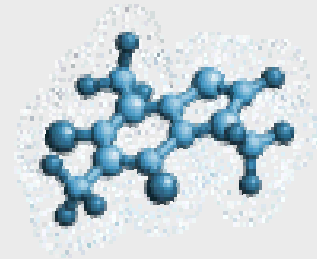
1.- Les risques physiques

- facteurs d'ambiance
 - . thermique
 - . sonore
- rayonnements
 - . ionisants :
 - sources scellées
 - sources non scellées
 - . non ionisants :
 - laser
 - autres



2. -Les risques chimiques

- **irritants, caustiques**
(désinfectants, etc...)
- **allergiques**
(minéraux, organiques,
+animaux, végétaux)
- **toxiques**
(décontaminants,
solvants,etc...)
- **mutagènes, cancérogènes**
(cytostatiques,...)



3.- les risques biologiques

Classifications :

- modes de contamination:
aéroportée, manuportée, AES,...
- micro-organismes :
virus , bactéries , parasites,...



Cf.

- ☞ *dossier AES*
- ☞ *dossier M.P.45*
- ☞ *dossier M.P.40 et 76*

4.- autres risques spécifiques

- **contraintes d'effort et de postures liées à la manutention de malades**
- **contacts avec les agités**
- **travail de nuit**
- **postes à charge mentale élevée
(charge sensorielle et charge cognitive)**
- **postes à charge psychologique élevée**

5.- Risques non spécifiques

- travail sur écran
- chutes et glissades de plain-pied
- manutention manuelle
- risques de brûlures
- travail en hauteur
- machines, outils et équipements de travail
- conduite de chariots auto-moteurs et de véhicules
- électrocution, incendie, explosion

Classification des postes de travail à l'hôpital

1. Les postes ayant une relation directe avec le patient
2. Les postes spécialisés sans relation directe avec le patient
3. Les travaux courants avec ou sans relation avec le patient
4. Les postes de logistique, de maintenance, d'entretien
5. Les postes d'administration, de gestion, de communication, ...

Deux catégories de contraintes et risques :

1. *contraintes et risques propres aux services de soins*
 2. *contraintes et risques non spécifiques*

Le Document unique : exemple de présentation

Postes de travail	Date de constat	Expositions	Prévention du risque
Décontamination des endoscopes	29-10-2002	Risque chimique toxique : glutaraldéhyde	-Protection technique individuelle : gants nitrile manches longues, lunettes, masques charbon -Protection technique collective : cuves de décontamination spécifiques avec aspiration des vapeurs -Prévention médicale : aptitude, suivi périodique, examens complémentaires, information

Le Document unique : exemple de présentation

Postes de travail	Date de constat	Expositions	Prévention du risque
Prélèvements sanguins	29-10-2002	Risque biologique : A.E.S.	<p><i>-Protection technique individuelle :</i> port de gants</p> <p><i>-Protection technique collective :</i> utilisation d'un matériel avec dispositif de sécurité, conteneurs à portée de mains</p> <p><i>-Prévention médicale :</i> information sur le programme de prévention, suivi biologique, prise en charge de l'accidenté, vaccination, chimioprophylaxie</p> <p><i>-Réglementation :</i> circulaire DGS/DH du 20 avril 1998, circulaire DGS/DH/DRT du 8 décembre 1999</p>

Fiche n°3	EVALUATION DES RISQUES - "NOM DE L'ÉTABLISSEMENT" RISQUES LIES A DES DANGERS PHYSIQUES RISQUE LIE AUX RAYONNEMENTS				
Rayonnements ionisants dus à des sources scellées <i>SECTEURS de TRAVAIL</i> Imageries médicales, services de soins , blocs opératoires, urgences, explorations fonctionnelles	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	<i>FONCTIONS des exposés</i> Médecins,internes, IDE, AS, manipulateurs radio	<i>PREVENTION individuelle et collective</i> Dosimétrie active et passive, délimitation des zones, contrôles réglementaires, information, aptitude	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES du SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i> Personne compétente en radioprotection, dossier médical spécial, éviction grossesses
Rayonnements ionisants dus à des sources non scellées <i>SECTEURS de TRAVAIL</i> Médecine nucléaire, Laboratoires des isotopes, Curiethérapie	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	<i>FONCTIONS des exposés</i> <i>idem ci-dessus,</i> techniciens en biologie	<i>PREVENTION individuelle et collective</i> <i>idem ci-dessus,</i> radiotoxicologie urinaire	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i> <i>idem ci-dessus</i>
Rayonnements non ionisants : Laser <i>SECTEURS de TRAVAIL</i> Spécialités médico-chirurgicales,	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	<i>FONCTIONS des exposés</i> Médecins,internes,	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Autres rayonnements non ionisants <i>SECTEURS de TRAVAIL</i> <i>Idem ci-dessus</i>	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	<i>FONCTIONS des exposés</i> <i>idem ci-dessus</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>

<i>Fiche n°4</i>	EVALUATION DES RISQUES - "NOM DE L'ÉTABLISSEMENT" <i>RISQUES LIES A DES DANGERS PHYSIQUES</i> RISQUE en relation avec les AMBIANCES de TRAVAIL				
Ambiance thermique	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
<i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES du SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Ambiance sonore	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
<i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Ambiance lumineuse	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
<i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Nuisances olfactives	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
<i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Amiante	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
<i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Autres poussières	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
<i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>

Fiche n°5	EVALUATION DES RISQUES - "NOM DE L'ÉTABLISSEMENT" <i>RISQUES LIÉS À DES DANGERS PHYSIQUES</i> RISQUE lié à la CHARGE PHYSIQUE de TRAVAIL				
Manipulation de patients	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
<i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES du SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Services de soins de courte, moyenne et longue durée, Maisons de retraite, Brancardage	IDE, AS, ASH, Brancardiers	Lits à hauteur variable, lève-malade, formation			
Manutention de charges	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
<i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Distribution, services techniques, cuisines, ...	ouvriers	Matériel spécifique, formation			
Postures pénibles	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
<i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Mouvements répétitifs	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
<i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Vibrations	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
<i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Autres	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
<i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>

Fiche n°6	EVALUATION DES RISQUES - "NOM DE L'ÉTABLISSEMENT" RISQUES LIES A DES DANGERS CHIMIQUES				
Utilisation de produits irritants par contact ou inhalation : savon, produits d'entretien, décontaminant, antiseptique et autres produits	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
SECTEURS de TRAVAIL Services de soins et de séjour, urgences, samu, blocs opératoires, Services médico-techniques : laboratoires, imageries, médecine nucléaire, biomédical Services techniques, Services hôteliers	FONCTIONS des exposés Médecins, internes, IDE, AS, ASH, stagiaires Médecins, biologistes, techniciens labo, manipulateurs radio, techniciens biomedical Techniciens, ouvriers	PREVENTION individuelle et collective choix des produits, lavage, rinçage et séchage des mains, gants adaptés au produit idem ci-dessus idem ci-dessus	DATES APPLICATION	DATES du SUIVI	OBSERVATIONS
Utilisation de produits caustiques : eau de javel, et autres produits	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
SECTEURS de TRAVAIL Tous services	FONCTIONS des exposés idem ci-dessus	PREVENTION individuelle et collective idem ci-dessus, lunettes de protection et masques pour certaines manipulations	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS Principe de substitution

Fiche n°7	EVALUATION DES RISQUES - "NOM DE L'ÉTABLISSEMENT" <i>RISQUES LIES A DES DANGERS CHIMIQUES</i> (suite)				
Manipulation, utilisation ou exposition à des produits ou des vapeurs toxiques : formaldéhyde, glutaraldéhyde, anesthésiques, solvants...	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
SECTEURS de TRAVAIL Services de soins et de séjour, urgences, samu, blocs opératoires Services médico-techniques : laboratoires, imageries, médecine nucléaire, anatomo-pathologie, biomédical Services techniques, nettoyage, blanchisserie	FONCTIONS des exposés Médecins,internes, IDE, AS, ASH, stagiaires Médecins,biologistes, techniciens labo, manipulateurs radio, techniciens biomedical Techniciens, ouvriers	PREVENTION individuelle et collective EPI, locaux adaptés, contrôles atmosphériques, information idem ci-dessus idem ci-dessus	DATES APPLICATION	DATES du SUIVI	OBSERVATIONS Principe de substitution, Art. R.231-54-1
Préparation et manipulation des produits cytostatiques	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
SECTEURS de TRAVAIL Pharmacie, services de soins	FONCTIONS des exposés IDE, préparateurs en pharmacie	PREVENTION individuelle et collective EPI, gants adaptés, Unité centralisée de reconstitution des produits	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS
Exposition à des produits cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou l'allaitement	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
SECTEURS de TRAVAIL Tous services	FONCTIONS des exposés	PREVENTION individuelle et collective Information, degré et durée d'exposition	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS Aptitude médicale, Art.R.231-56-1

Fiche n°1	EVALUATION DES RISQUES - "NOM DE L'ÉTABLISSEMENT" RISQUES LIES A DES DANGERS BIOLOGIQUES RISQUE ACCIDENTS EXPOSANT AU SANG ET AUX AUTRES LIQUIDES BIOLOGIQUES				
Contamination hépatite B et Hépatite C SECTEURS de TRAVAIL Services de soins et de séjour, urgences, samu, Services médico-techniques : laboratoires, imageries, médecine nucléaire, biomédical Services techniques	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	FONCTIONS des exposés Médecins,internes, IDE, AS, ASH, stagiaires Médecins,biologistes, techniciens labo, manipulateurs radio, techniciens biomedical Techniciens, ouvriers	PREVENTION individuelle et collective précautions standards circulaires des 9 et 20 avril1998 vaccination (B), information idem ci-dessus idem ci-dessus	DATES APPLICATION	DATES du SUIVI	OBSERVATIONS cf.programme de prévention, recueil et analyse des AES, prise en charge des AES idem ci-dessus idem ci-dessus
Contamination HIV SECTEURS de TRAVAIL <i>idem ci-dessus</i>	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	FONCTIONS des exposés <i>idem ci-dessus</i>	PREVENTION individuelle et collective <i>idem ci-dessus</i>	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS <i>idem ci-dessus</i>
Autres Contaminations Virales SECTEURS de TRAVAIL <i>idem ci-dessus</i>	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	FONCTIONS des exposés <i>idem ci-dessus</i>	PREVENTION individuelle et collective <i>idem ci-dessus</i>	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS <i>idem ci-dessus</i>
Contamination Bactérienne SECTEURS de TRAVAIL <i>Idem ci-dessus</i>	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	FONCTIONS des exposés <i>idem ci-dessus</i>	PREVENTION individuelle et collective <i>idem ci-dessus</i>	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS <i>idem ci-dessus</i>

Fiche n°2	EVALUATION DES RISQUES - "NOM DE L'ÉTABLISSEMENT" RISQUES LIES A DES DANGERS BIOLOGIQUES RISQUE par TRANSMISSION AERIENNE , CUTANEO-MUQUEUSE ou DIGESTIVE				
Contamination hépatite A	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
SECTEURS de TRAVAIL	FONCTIONS des exposés	PREVENTION individuelle et collective	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS
Services de soins et de séjour, urgences, samu, Services médico-techniques : laboratoires, imageries, médecine nucléaire, biomédical Services techniques, nettoyage, blanchisserie	Médecins,internes, IDE, AS, ASH, stagiaires Médecins,biologistes, techniciens labo, manipulateurs radio, techniciens biomedical Techniciens, ouvriers	précautions d'hygiène, vaccination, information idem ci-dessus idem ci-dessus			
Autres Contaminations Virales	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
SECTEURS de TRAVAIL	FONCTIONS des exposés	PREVENTION individuelle et collective	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS
<i>idem ci-dessus</i>	<i>idem ci-dessus</i>	<i>idem ci-dessus</i>			<i>idem ci-dessus</i>
Contamination par le bacille Tuberculeux	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
SECTEURS de TRAVAIL	FONCTIONS des exposés	PREVENTION individuelle et collective	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS
<i>idem ci-dessus</i>	<i>idem ci-dessus</i>	<i>idem ci-dessus</i>			<i>idem ci-dessus</i>
Autres Contaminations Bactériennes	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
SECTEURS de TRAVAIL	FONCTIONS des exposés	PREVENTION individuelle et collective	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS
<i>Idem ci-dessus</i>	<i>idem ci-dessus</i>	<i>idem ci-dessus</i>			<i>idem ci-dessus</i>
Contamination Parasitaire et Mycosique	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
SECTEURS de TRAVAIL	FONCTIONS des exposés	PREVENTION individuelle et collective	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS
<i>idem ci-dessus</i>	<i>idem ci-dessus</i>	<i>idem ci-dessus</i>			<i>idem ci-dessus</i>

Fiche n°8	EVALUATION DES RISQUES - "NOM DE L'ÉTABLISSEMENT" AUTRES DANGERS SPECIFIQUES EN ETABLISSEMENT DE SANTE				
Allergie aux gants en latex SECTEURS de TRAVAIL Services de soins et de séjour, urgences, samu, blocs opératoires, Services médico-techniques : laboratoires, imageries, médecine nucléaire, biomédical Services techniques, Services hôteliers	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	FONCTIONS des exposés Médecins,internes, IDE, AS, ASH, stagiaires Médecins,biologistes, techniciens labo, manipulateurs radio, techniciens biomedical Techniciens, ouvriers	PREVENTION individuelle et collective Gants en néoprène pour les allergiques idem ci-dessus	DATES APPLICATION	DATES du SUIVI	OBSERVATIONS Choix des gants,
Contacts avec les agités SECTEURS de TRAVAIL Services de soins et de séjour, urgences, Service de sécurité	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	FONCTIONS des exposés idem ci-dessus Agents de sécurité	PREVENTION individuelle et collective	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS
Travail posté de nuit SECTEURS de TRAVAIL Services de soins et de séjour, urgences,samu, blocs opératoires, laboratoires,... Service de sécurité, Service de maintenance	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	FONCTIONS des exposés Soignants, Médico-techniques techniciens, sécurité, standard tél.,	PREVENTION individuelle et collective	DATES APPLICATION	DATES SUIVI	OBSERVATIONS

Fiche n°9	EVALUATION DES RISQUES - "NOM DE L'ÉTABLISSEMENT" RISQUES LIES A DES DANGERS NON SPECIFIQUES DES ETABLISSEMENTS DE SANTE				
Travail sur écran de visualisation <i>SECTEURS de TRAVAIL</i> Tous services	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Chutes et glissades de plein-pied <i>SECTEURS de TRAVAIL</i> Tous services	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Travail en hauteur <i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Machines, outils et équipements de travail <i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Conduite de chariots auto-moteurs et de véhicules <i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Electrocution, incendie, explosion <i>SECTEURS de TRAVAIL</i>	Risque identifié par.: -Médecin du travail - Déclaration d'événement indésirable –CHSCT- Comité de gestion des risques – Autre :				
	<i>FONCTIONS des exposés</i>	<i>PREVENTION individuelle et collective</i>	<i>DATES APPLICATION</i>	<i>DATES SUIVI</i>	<i>OBSERVATIONS</i>